

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

DATE DE CONVOCATION : 16/01/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 22 janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 29/01/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	22	5	27	2
FB/TD/OR N° 2024/01	Débat d’Orientation Budgétaire 2024				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Éric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Jean-Paul MARCHAND, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Denis DURAND
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à Isabelle MARCHAND

Absents : Claire CLAIREMBAULT – Thomas AMELOT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 17 janvier 2024,

Considérant que dans les communes ayant adopté le référentiel budgétaire M57, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat,

Monsieur Jacques GAY, Adjoint en charge des Finances, présente aux membres du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2024.

Ce rapport dont chaque membre du Conseil municipal a été destinataire, est annexé à la présente.

Sur l'exposé présenté, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2024, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Épernon,
le 22 janvier 2024



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.